



Photos correspondant

Le traité a été signé le 2 mars. Rompre le silence sur son contenu destructeur !

Sur les marchés, dans les localités, *Informations ouvrières* en main, les militants du POI font signer l'appel du bureau national contre la ratification du traité de Bruxelles.

Marie Stagliano

Le 2 mars, 25 chefs d'Etat et de gouvernement ont signé, à Bruxelles, le nouveau traité européen : le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire (TSCG). Ce nouveau traité impose l'adoption de la fameuse « règle d'or » sur l'interdiction des déficits publics. Il faudrait dégager chaque année 90 milliards d'économies.

Sur les marchés, les gens découvrent ce traité : « *Mais ce traité, c'est l'Afrique !* », lance une femme togolaise.

« *Ils rognent déjà sur tout, les salaires, les congés. Il ne va plus rien nous rester, si ça passe* ». « *Ce ne seront pas que les urgences qui fermeront, ce qui est déjà grave, mais tout l'hôpital...* »

Le bureau national du POI a aussitôt pris ses responsabilités, dès le 2 mars, en lançant un appel à réaliser partout l'unité pour dire : « *Ce traité ne doit pas être ratifié !* »

C'est un rejet unanime, dès que les militants du POI donnent les faits. Car ce qui apparaît avant tout, c'est le silence organisé autour de cette nouvelle forfaiture de l'Union européenne. « *La plupart du temps, les personnes avec lesquelles nous discutons ne sont pas du tout au courant de ce nouveau traité* », nous écrivent plusieurs comités.

Car tout doit se faire dans le silence, passer en catimini... Surtout, tenir à l'écart les salariés, les jeunes, les retraités, « *fondés en toutes circonstances à combattre pour repousser les plans de misère* », ainsi que l'affirme la déclaration du POI, surtout ne

pas ranimer l'élan qui a abouti au rejet du traité constitutionnel en 2005.

« *Alors, nous ouvrons le journal Informations ouvrières, nous lisons avec eux les gros titres, et présentons les articles qui décryptent le traité* », nous relate un comité.

« *Parmi les signataires, un militant du PCF et un militant du Parti de gauche qui viennent spontanément signer en écoutant les mots d'ordre lancés et nous adressent tous leurs encouragements* », lit-on dans un compte rendu de diffusion. Un autre comité écrit : « *Accueil attentif des militants du PCF et du PG sur la proposition d'un combat uni à organiser contre la ratification* ». La discussion s'engage avec des militants du PS. « *Rien n'est plus essentiel que d'empêcher ces traités* », argumente à nos côtés un militant du PCF. Les militants du PS, dans un premier temps hésitants, signent.

Le bilan d'un comité se conclut ainsi : « *Des personnes rencontrées les semaines précédentes reviennent vers nous pour prendre notre nouveau tract, discuter, signer, racheter Informations ouvrières et indiquent leur intention d'être présentes à la réunion-débat sur la localité.* »

Si ce traité a été signé, reste qu'il doit être ratifié par tous les pays européens et, en France, après les élections présidentielles et législatives.

Alors, les assemblées-débats auxquelles le POI invite partout sont un cadre pour discuter et organiser dans l'unité ce combat : inviter largement les signataires, solliciter sans préalable ni condition les militants de tous les partis prêts à agir avec nous, nous adresser aux candidats aux législatives sur une exigence : ce traité ne doit pas être ratifié ! Comme l'écrit un comité : « *Et pour ça, nous avons quatre mois de campagne devant nous* »..

POI L'appel pour réaliser partout l'unité : le traité de Bruxelles ne doit pas être ratifié !

« **C**'est une véritable dictature que veut imposer ce traité. Que resterait-il de la souveraineté des nations et de la démocratie ? Quelle place y aurait-il pour les organisations syndicales ? Que deviendraient les droits ouvriers ?

Ce que le traité de Bruxelles veut imposer, ce sont des mesures de destruction qui provoqueraient en France, et dans tous les pays concernés, un chaos pire que ce qui se passe en Grèce aujourd'hui. (...)

Le 2 mars, quelques semaines avant l'élection présidentielle et les élections législatives, Sarkozy a donc signé ce traité au nom de la France. Trois jours plus tôt, au Sénat, le Parti socialiste, pourtant majoritaire, s'est abstenu — et on ne peut que le regretter — lors du vote sur le traité européen de stabilité (MES) qui met en place un FMI dans toute l'Europe. Cette abstention a permis ainsi à la minorité UMP au Sénat de faire passer ce traité qui est lui-même relié au traité de Bruxelles.

Signé le 2 mars, le traité de Bruxelles devrait être soumis à ratification en France après les élections.

(...) Le POI s'adresse à tous ceux qui veulent chasser Sarkozy et sa politique : « *Il est une évidence : pour que la politique mise en œuvre demain réponde, même partiellement, aux besoins de la population laborieuse et de la démocratie, il faut commencer par empêcher la dictature de "super Maastricht" !* »

(...) Nous affirmons solennellement, quel que soit le résultat de l'élection présidentielle et des élections législatives : le traité de Bruxelles ne doit pas être ratifié ! »

Appel des quatre secrétaires nationaux du POI (extraits)

Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire (TSCG)

Nouveau traité : le diktat de la "règle d'or"

Le 2 mars, un nouveau traité européen a été signé à Bruxelles. Son nom : « traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire » (TSCG). Sa ratification est prévue dans les prochains mois. Pour ce faire, tous les pays européens devraient modifier leur Constitution nationale pour y inclure une interdiction des déficits, aussi appelée « règle d'or ».

1 - Les raisons d'un nouveau traité

Le traité de Maastricht (entré en vigueur en 1993) et le pacte de stabilité et de croissance (1998) ordonnaient déjà que les déficits des Etats ne dépassent pas 3 % du produit intérieur brut (PIB), et que leur dette publique n'excède pas 60 % du PIB. Mais ces dispositions ont été contournées par les gouvernements. Ils ont certes porté des coups, mais ils ont tous été confrontés à la résistance de leurs propres peuples face à l'ampleur des coupes exigées. Par ailleurs, ces trois dernières années, des plans d'aide massifs aux banques et aux grandes entreprises ont siphonné les budgets nationaux. Le traité TSCG voudrait que soit franchie une nouvelle étape : inclure les obligations, renforcées, du traité de Maastricht dans les Constitutions nationales elles-mêmes, et contraindre au remboursement à marche forcée de la « dette publique ».

2 - Ce qui change par rapport au traité de Maastricht

D'abord, ce ne serait plus 3 %, mais seulement 0,5 % de déficit par rapport au PIB qui serait autorisé. Ensuite, et surtout, c'est une chose qu'un gouvernement se prévaut d'un traité international (comme le traité de Maastricht) pour justifier sa politique. C'est une tout autre chose que ces dispositions soient inscrites dans la Constitution nationale elle-même. La Constitution établit les libertés publiques et l'organisation générale des pouvoirs au sein d'un pays. Si le traité était ratifié, la Constitution élèverait la « règle d'or » au rang de principe devant être respecté par tous sans exception ; elle donnerait autorité aux gouvernements pour intervenir de manière contraignante dans cet objectif dans tous les aspects de la vie politique et sociale.

3 - Les conséquences de la "règle d'or" inscrite dans les Constitutions nationales

Le « déficit » considéré par le traité est le total des déficits des « administrations publiques », qui incluent l'Etat, les organismes publics nationaux au sens large, les collectivités territoriales (communes, départements et régions), les organismes de Sécurité sociale (retraites, assurance maladie, allocations familiales, accident du travail et assurance chômage). Le fait d'inclure la « règle d'or » interdisant les déficits dans la Constitution la rendrait donc opposable :

— aux syndicats qui voudraient contester les suppressions de postes de fonctionnaires, les attaques contre les retraites ou l'accès aux soins ; elles s'imposeraient même directement à eux dans des organismes qu'ils gèrent, comme l'assurance chômage ;

— aux élus locaux, qui votent le budget des communes ou des départements ;

— et, bien sûr, aux parlementaires. Tout amendement qui augmenterait le budget (la fin du gel du salaire des fonctionnaires, l'augmentation du nombre de postes par exemple) ou qui remettrait en cause une augmentation d'impôt (celle de la TVA récemment votée) pourrait ainsi être déclaré anticonstitutionnel !

Pire, la Constitution devra aussi prévoir un « mécanisme de correction déclenché automatiquement » (article 3.e du traité) en cas de dépassement du seuil de déficit autorisé !

Dossier réalisé par
Yan LEGOFF ■

Plus de 80 milliards d'euros par an à dégager pour le paiement de la "dette"

La « règle d'or » impliquerait de passer d'un déficit (de l'Etat) de 91 milliards à 10 milliards d'euros, soit plus de 80 milliards de coupes budgétaires ou de rentrées fiscales supplémentaires. Déficit ou pas, l'article 4 du traité fait aussi obligation de réduire la « dette publique » d'un vingtième, soit 5 %, par an. Dans le cas de la France, cela représente environ 85 milliards. Tous les ans ! Or 80 milliards, c'est à peu près l'équivalent de :

- ▶ 1,3 fois le budget de l'enseignement primaire et secondaire ;
- ▶ ou 20 % du budget de l'Etat ;
- ▶ ou la totalité des remboursements de consultations médicales et de médicaments ;
- ▶ ou la totalité des dépenses des hôpitaux ;
- ▶ ou trois fois le montant global des allocations chômage.

Bref : c'est un plan d'ajustement "à la grecque" que ce traité voudrait généraliser à toute l'Europe.

15 mars : un numéro spécial d'Informations ouvrières

- Une campagne décisive s'ouvre pour que ce traité ne soit pas ratifié. Pour y aider : *Informations ouvrières*. Pour disposer d'un argumentaire sur le nouveau traité européen : un numéro spécial du journal.
- Il comprendra : les principaux extraits du traité TSCG, commentés ; des explications sur le processus prévu de ratification du traité ; des repères historiques sur les précédents traités ; la relation avec le Mécanisme européen de stabilité récemment ratifié ; les positions des différents partis et celle du POI ; le bilan de l'action de l'Union européenne en Grèce.
- Ce numéro spécial de quatre pages sera disponible dès le 14 mars, auprès des comités du POI qui en auront passé commande (au plus tard le mardi 13 mars à midi).

Pour être informé chaque semaine :
ABONNEZ-VOUS !

ÉDITORIAL

Nous disposons de quatre mois

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

« Dans la République, il n'y a pas de place pour la lutte des classes » (Sarkozy, 3 mars). « Le président de la République ne peut pas réussir seul (...), il aura besoin des corps intermédiaires », notamment « les collectivités locales et les syndicats » (Hollande, 2 mars). N'en déplaise à Sarkozy, reconnaître la lutte de classe, c'est reconnaître qu'il existe des intérêts sociaux contradictoires dans la société, et que les organisations ouvrières sont libres de défendre les intérêts particuliers des travailleurs. N'en déplaise à Hollande, un syndicat ouvrier n'est pas un corps intermédiaire : son rôle n'est pas de gouverner, mais, face aux patrons et à l'Etat, de porter les revendications des salariés. N'en déplaise aux uns et aux autres, la démocratie politique suppose le droit imprescriptible des travailleurs de disposer d'organisations, politiques et syndicales, attachées à la seule défense de leurs intérêts particuliers.

A l'heure où grandit l'aspiration populaire à chasser Sarkozy, comment comprendre que son principal adversaire, membre du Parti socialiste, s'inscrive (sous une forme certes différente) dans un même schéma corporatiste propre à la Ve République, se fixant d'enchaîner les syndicats à l'Etat ?

Le jour même où ces propos étaient tenus, on apprenait qu'en deux mois (du 21 décembre au 29 février), la Banque centrale européenne avait prêté 1 018,5 milliards d'euros à 1 023 banques européennes ! Dans quel but ? Selon le journal *Les Echos*, les banques peuvent, « en empruntant à 1 % auprès de la BCE (...) acheter des obligations italiennes (...) servant 2,1 % d'intérêts ». Donc : les banques continuent à s'engraisser aux dépens des finances publiques des Etats, et cela grâce à l'argent bon marché prêté par la BCE... elle-même alimentée par les finances publiques ! Jusqu'à quand ? *Les Echos* s'inquiètent : « Reste une inconnue à l'horizon de trois ans : comment les banques vont-elles pouvoir rembourser les 1 000 milliards empruntés à la BCE ? » Comment vont-elles rembourser ? Ou comment préparent-elles une nouvelle bulle spéculative au nom de laquelle on exigera des travailleurs et des peuples les pires sacrifices ?

Là, on en arrive au fameux traité de Bruxelles sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Pour que banquiers et spéculateurs continuent à se renflouer avec les fonds publics, il faut que puissent s'imposer des politiques d'austérité d'une brutalité sans précédent. D'où l'inscription dans la Constitution de la fameuse « règle d'or » qui, de fait, rendrait anticonstitutionnelle toute action syndicale revendicative.

Depuis une semaine, le Parti ouvrier indépendant a engagé une campagne pour dire non à la ratification du traité de Bruxelles. Sur les marchés, aux portes des entreprises, les travailleurs saisissent d'emblée l'enjeu. « C'est grave pour nos enfants », dit cette mère de famille. « C'est une véritable dictature qu'ils veulent imposer », dit ce jeune travailleur. Nous disposons de quatre mois pour organiser la mobilisation la plus large, recueillir par dizaines et dizaines de milliers les signatures des travailleurs et militants de toutes tendances qui diront : unité contre la ratification du traité !

A la marche au corporatisme, nous opposons la lutte de classe. A la menace de dictature supranationale, nous opposons la défense de la démocratie. Lecteurs de notre journal, membres ou non de notre parti, venez participer aux assemblées-débats du Parti ouvrier indépendant. Nous y débattons, nous y échangeons, et nous y organiserons la bataille contre la ratification du traité.

Chronique

POLITIQUE

A peine l'encre du traité était-elle sèche...

Yan Legoff

C'est une chose de signer à Bruxelles un traité qui voudrait mettre l'Europe à feu et à sang en imposant des plans de rigueur meurtriers. C'en est une autre de le ratifier dans chaque pays et de le faire appliquer. A peine l'encre de sa signature sur le traité TSCG (le « Super Maastricht ») était-elle sèche que le Premier ministre conservateur espagnol a déclaré à Bruxelles, le 2 mars, qu'il ne tiendrait pas ses engagements de réduction des « déficits » cette année ; ce sera au mieux 5,8 % du PIB, et pas 4,4 %. Lui comme tous les autres chefs de gouvernements sont confrontés à un obstacle majeur : la lutte de classe.

Depuis le 19 février, 1,5 million de travailleurs espagnols ont manifesté contre la « réforme » du Code du travail (lire page 10). En Irlande, les marchés financiers ont augmenté les taux des obligations placées par le gouvernement irlandais pour financer sa dette, sous prétexte que ce dernier a décidé, comme l'y oblige sa Constitution, de soumettre à un référendum — à l'issue très incertaine — le nouveau traité signé à Bruxelles. Voilà bien la réalité de leur Europe et de leurs traités ! C'est la négation de toute souveraineté, c'est l'application des exigences les plus grossières des spéculateurs.

Ils n'ont pas partie gagnée. Certes, ils tentent, et tenteront encore, d'attenter à l'indépendance des organisations syndicales pour entraver, retarder la lutte de classe.

En France, les principaux candidats à l'élection présidentielle débordent d'attention pour les syndicats. Une attention très intéressée... Car le futur pouvoir ne peut qu'envisager avec effroi les coupes drastiques qui seront à l'ordre du jour : seul, il sera incapable de les imposer aux travailleurs.

En ce sens, l'exigence de non-ratification du traité de Bruxelles se relie à la défense inconditionnelle de l'indépendance des organisations syndicales.

Les conclusions du sommet européen : « Une bonne chose » pour la Confédération européenne des syndicats (CES) !

Daniel Shapira

La Confédération européenne des syndicats (CES) avait appelé à des manifestations dans toute l'Europe, le 29 février, à la veille du sommet européen. A l'issue de celui-ci, elle a publié un communiqué de presse intitulé : « La CES dénonce l'adoption du traité de l'austérité permanente. » Tout le monde ne pourrait que se réjouir d'une telle formulation. Mais... mais on lit dans ce communiqué : « Le syndicat européen déplore que la croissance et l'emploi ne fassent pas l'objet d'engagements chiffrés au même titre que la rigueur budgétaire. » « Au même titre » ? Donc, on accepte la rigueur budgétaire ?

Dans ce même communiqué, la secrétaire générale de la CES, Bernadette Ségol, ajoute : « Les conclusions du Conseil insistent sur le besoin de croissance pour créer de l'emploi ; c'est une bonne chose, mais les moyens et politiques mis au service de cet objectif ne font malheureusement pas l'objet d'engagements précis. »

Comme si le sommet européen des 1^{er} et 2 mars avait adopté deux choses différentes et contradictoires : d'un côté, le traité que la CES dénonce ; de l'autre, le relevé de conclusions qui parle de croissance et d'emploi et qui serait « une bonne chose » mais qui, simplement, souffrirait de ne pas avoir les mêmes engagements chiffrés que la rigueur budgétaire.

Comme si un ajout sur la croissance et l'emploi au traité européen ins-

PHOTOS AFP

Le sommet européen des 1^{er} et 2 mars.

taurant « la règle d'or » pouvait en changer la nature. Et d'ailleurs, que dit le relevé de conclusions du sommet européen adopté en même temps que la signature du traité TSCG ?

Dès le **paragraphe 1**, on lit : « L'Union européenne doit agir sur deux plans : d'une part des mesures propres à assurer la stabilité financière et l'assainissement budgétaire et d'autre part, des actions destinées à stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi. »

Comme s'il pouvait y avoir croissance et emploi dans le cadre de la réduction drastique de tous les budgets qu'implique le traité européen ! Le relevé de conclusions poursuit et, dans son **point 4**, définit cinq priorités, dont la première est : « Assurer un assainissement budgétaire. »

Le **point 8** est sans ambiguïté : « Si l'on veut retrouver des taux de croissance et d'emploi plus élevés, il est essentiel d'assainir les finances publiques. (...) Tous les Etats membres devraient continuer à respecter les engagements qu'ils ont pris conformément aux règles du pacte de stabilité et de croissance (...) tout en veillant à la viabilité à long terme des finances. »

Dans ce même **paragraphe 8**, la logique du MES est ainsi résumée : « Les pays bénéficiant d'un programme d'assistance devraient s'en tenir aux objectifs et aux réformes structurelles arrêtés dans le cadre du programme. »

Le relevé de conclusions se poursuit par de multiples exigences telle celle « d'alléger la pression fiscale qui pèse sur le travail » (**paragraphe 9**), c'est-à-dire baisser encore les cotisations

sociales et les impôts payés par les patrons, ou celle de poursuivre le programme de privatisation de l'énergie, ou celle de réforme du marché du travail en exigeant des Etats membres « d'accroître leurs efforts de manière à ce que l'embauche présente davantage d'intérêt pour les employeurs », c'est-à-dire, en fait, des facilités plus grandes pour licencier.

Ces quelques extraits du relevé de conclusions du sommet européen sont d'une clarté absolue. Loin d'être « une bonne chose » manquant simplement d'engagements chiffrés, comme l'affirme la CES, le relevé de conclusions s'inscrit totalement dans le cadre de la logique du traité signé le 2 mars.

Une seule conclusion en découle, si l'on veut sortir de ce carcan : le traité ne doit pas être ratifié. ■

Le rôle des syndicats au cœur des stratégies présidentielles

Les principaux candidats à l'élection présidentielle affirment sans détour, chacun avec leur style et leurs objectifs, qu'ils auront besoin des syndicats pour conduire les « réformes ».

Nicolas Sarkozy ne s'en cache pas : il faut que les syndicats acceptent d'accélérer la déréglementation et de barrer la voie à toute lutte de classe. François Hollande entend, lui, réformer la Constitution dans une logique, disait-il il y a quelques semaines, de « coproduction ». Institutionnaliser de la sorte les syndicats, n'est-ce pas une manière de remettre en cause leur indépendance ? Pour Hollande, « les partenaires sociaux, les syndicats, les représentants des employeurs (doivent) travailler aussi au bien commun ». A commencer par une énième « réforme des retraites ». Quel bien commun peut-il y avoir avec les patrons ? Hollande entend aussi réunir, au lendemain de la présidentielle, une « conférence des partenaires sociaux » pour dresser avec eux « l'agenda des réformes ». Dans un autre registre, bien moins institutionnel mais pas contradictoire à l'approche précédente, le Front de gauche a créé le « Front des luttes », animé par Marie-George Buffet, ancienne secrétaire nationale du PCF, pour « faire tomber les barrières » entre le syndical et le politique. Y. L. ■

Nicolas Sarkozy :
« Quand j'engage le dialogue avec les partenaires sociaux... »

(Discours à Lille, le 23 février)

« Quand j'engage le dialogue avec les partenaires sociaux sur le développement de l'activité partielle, je penserai toujours que mieux vaut une activité partielle que le chômage. »

Quand j'ouvre le chantier des accords de compétitivité-emploi, je pense à la France qui travaille. Pour la première fois, un accord majoritaire conclu dans l'entreprise permettra de s'affranchir du contrat de travail et de certaines dispositions légales pour faire face à une situation particulière.

Si chacun se sent une responsabilité dans la survie de l'entreprise, alors, pour les partenaires sociaux, les choses se joueront à l'avenir dans l'entreprise et pas dans la rue, dans la négociation et pas dans la manifestation (...). L'entreprise doit redevenir une communauté de destins. »



François Hollande :
« Une conférence avec les partenaires sociaux au lendemain de la présidentielle »

(Discours à Nancy, le 5 mars)

« Nous allons redresser notre pays. Il en a besoin. Redresser son économie, redresser son industrie, redresser son agriculture, redresser ses finances publiques. Mais (...), il faudra faire des efforts (...). Je réunirai au lendemain de l'élection présidentielle une conférence avec les partenaires sociaux, où nous examinerons ce que nous pourrions faire compte tenu de la situation économique. Nous fixerons l'agenda de nos réformes (...). J'ai dit aussi, sur la justice sociale, que j'avais refusé la réforme des retraites telle qu'elle avait été présentée. Je n'ai pas pour autant dissimulé le fait que nous aurions à faire une nouvelle réforme des retraites, pour assurer sa pérennité (...). Mais nous aurons aussi à cœur de faire que les partenaires sociaux, les syndicats, les représentants des employeurs puissent travailler aussi au bien commun. Nous leur laisserons un cer-



tain nombre de négociations à mener — parce que le dialogue social est très important. Et j'inscrirai même la démocratie sociale dans la Constitution, pour qu'il y ait bien le clair entre ce qui relève de la responsabilité de l'Etat et ce qui relève de la responsabilité des partenaires sociaux. »

tain nombre de négociations à mener — parce que le dialogue social est très important. Et j'inscrirai même la démocratie sociale dans la Constitution, pour qu'il y ait bien le clair entre ce qui relève de la responsabilité de l'Etat et ce qui relève de la responsabilité des partenaires sociaux. »

Marie-George Buffet :
« Syndicalistes et politiques, nous devons jouer la partie ensemble »

(L'Humanité, 2 mars 2012)

« Nous avons construit un rapport privilégié avec les salariés et les syndicalistes (...). Si tous disent la nécessité des luttes, quel que soit le gouvernement, tous disent aussi le besoin de réponses politiques. Je sens que toutes les barrières qui existaient entre engagement social et syndical, d'un côté, engagements ou questions politiques, de l'autre, sont en train de tomber. Chacun à sa place, nous pouvons, nous devons jouer la partie ensemble. Nous serons tous gagnants. L'utilité du Front de gauche, c'est qu'en portant une vraie politique de gauche, nous faisons bouger toute la gauche. »



Comment le Mécanisme européen de stabilité a été voté

Le traité passe au Sénat, grâce à l'abstention du PS

Yan Legoff

Après l'Assemblée nationale le 21 février, le Sénat a adopté, le 28 février, le projet de loi de ratification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES). Le MES est en fait un rouage du traité « Super Maastricht », dit aussi TSCG, signé à Bruxelles cinq jours plus tard, le 2 mars. La « gauche » est pourtant majoritaire au Sénat. Alors comment cette ratification du MES a-t-elle été possible ? Parce que tous les sénateurs du PS et des Verts présents, sauf trois, se sont abstenus (ceux du Front de gauche ont voté contre). Le MES a donc été ratifié par les seules voix de la droite, minoritaire dans cette assemblée !

Le PS constituant le principal groupe au Sénat, c'est lui qui a été chargé de présenter, après le ministre, le projet de loi ratifiant le Mécanisme européen de stabilité (MES). « Je voudrais dire d'emblée que je suis favorable au Mécanisme européen de stabilité », a déclaré Nicole Bricq, rapporteur PS de la commission des finances. Mieux (disons pire), c'est encore à Nicole Bricq qu'est revenue la responsabilité de rejeter le recours pour inconstitutionnalité déposé par les sénateurs du Front de gauche, en déclarant : « Invoquer l'inconstitutionnalité au nom de la souveraineté budgétaire n'est pas de mise. » D'où cette exclamation du ministre Léonetti, pré-



"A cet égard, l'engagement de François Hollande de respecter en 2013 l'objectif de solde arrêté par le Conseil européen, soit 3 % de PIB, prend tout son sens"

Nicole Bricq, sénatrice PS

sent dans l'hémicycle : « Madame la rapporteure générale, une fois de plus, a prononcé un plaidoyer étincelant en faveur du MES ! » En effet, non seulement les sénateurs du PS n'ont pas voté contre, mais ils ont défendu de bout en bout le MES, justifiant leur abstention par les « limites » du texte. Voici quelques morceaux choisis de leurs interventions. Richard Yung : « Le MES est indispensable. » Jean-Yves Leconte : « Tel qu'il est présenté, le MES n'est pas la panacée, mais il constitue un compromis acceptable. » Simon Sutour : « Cet outil pourrait se révéler incomplet, mais, si nous voulons sortir la zone euro de l'ornière, il nous faudra aller beaucoup plus loin. » Jean-Michel Baylet, pour les Radicaux de gauche, n'est pas en

reste : « Le projet de loi de ratification du MES va dans la bonne direction, mais, malheureusement, il ne fait qu'une partie du chemin. » Seul, dans le groupe PS, le sénateur Pierre-Yves Collombat a osé dénoncer dans ce débat « des traités qui installeront le purgatoire éternel en Europe ». La critique du groupe PS portait sur l'obligation faite aux Etats demandant « l'aide » du MES de ratifier auparavant le traité TSCG qui vient d'être signé à Bruxelles. Cette critique était très mesurée, et les sénateurs PS ont veillé à ce qu'elle ne soit pas interprétée comme un rejet de la rigueur. Nicole Bricq a ainsi précisé : « Je suis favorable à ce que les Etats de la zone

REPÈRES

Le Mécanisme européen de stabilité

Le « Mécanisme européen de stabilité » (MES) institue un véritable Fonds monétaire européen. Il installe un « conseil des gouverneurs » qui a tous les droits : prêter ou non de l'argent, fixer ses conditions, dicter des « plans d'ajustement structurel » (privatisations, gel des salaires, licenciement des fonctionnaires, etc.), venir sur place contrôler l'exécution de ces mesures, augmenter sans discussion la contribution des différents Etats à ce fonds, etc. Il s'articule avec un second traité, le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans de l'union économique et monétaire (TSCG), signé à Bruxelles le 2 mars, qui fait obligation d'inclure dans les Constitutions nationales des « règles d'or » interdisant les déficits (lire page 3).

euro se dotent d'un instrument propre à apporter un soutien financier (...) et je trouve normal que la discipline budgétaire soit la contrepartie de ce soutien (...). Le sérieux économique est une exigence pour les Etats aidés mais également pour ceux qui entendent éviter de devoir l'être un jour (...). A cet égard, l'engagement de François Hollande de respecter en 2013 l'objectif de solde arrêté par le Conseil européen, soit 3 % de PIB, prend tout son sens, de même que l'objectif qu'il a fixé d'atteindre l'équilibre en 2017. » Que signifie, dans ces conditions, l'exigence de « renégociation » du TSCG revendiquée par le PS ? L'un de ses sénateurs, Richard Yung, a expliqué : « Notre proposition de renégocier le traité (TSCG — NDLR) — non pour le modifier entièrement, mais pour le compléter par un volet croissance — est raisonnable et tout à fait jouable. » ■

La genèse du MES en quelques dates

Tous étaient au courant depuis des mois. Et ils n'ont rien dit...

25-26 mars 2010 : le Conseil européen met en place un groupe de travail sur la gouvernance économique présidé par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy.

9 mai 2010 : les ministres des Finances européens décident la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF).

28 et 29 octobre 2010 : le Conseil européen adopte le principe de la création d'un mécanisme permanent de soutien à la stabilité (MES) et le principe d'une modification du traité pour lui garantir une base juridique, en décidant d'inscrire dans le traité le principe de conditionnalité attaché à ses interventions.

28 novembre 2010 : l'Eurogroupe (les ministres des Finances de la zone euro) dresse les caractéristiques du futur mécanisme dont le principe est de délivrer une assistance financière sous conditionnalité d'un programme rigoureux d'ajustement.

17 décembre 2010 : le Conseil européen lance la procédure de « révision simplifiée » du traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union pour pouvoir créer le MES.

15 février 2011 : la Commission européenne rend un avis positif sur la décision tendant à modifier un article du traité de Lisbonne pour créer le MES.

23 mars 2011 : le Parlement européen adopte une résolution donnant un avis positif à cette révision, en soulignant que le projet de décision du Conseil européen n'accroît pas les compétences de l'Union et peut, par conséquent, relever de la procédure de révision simplifiée du traité.

24 et 25 mars 2011 : les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne

décident de créer un « Mécanisme européen de stabilité » (MES), en décidant de modifier le traité de Lisbonne et en fixant au 1^{er} janvier 2013 son entrée en vigueur.

20 juin 2011 : la réunion de l'Eurogroupe adopte une première version du traité fixant les caractéristiques du MES.

24 juin 2011 : les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro adoptent cette version.

11 juillet 2011 : les ministres des Finances de la zone euro signent cette première version du traité instaurant le MES.

9 décembre 2011 : la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro modifie la première version du traité créant le MES et accélère son entrée en vigueur avec l'objectif de juillet 2012.

De ce fait, les chefs d'Etat et de gouvernement décident d'anticiper la ratification par les Etats membres de la révision du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité établissant le MES.

Un axe majeur de ce MES est que « son bénéfice est subordonné à une stricte conditionnalité, qui sous-entend que la contrepartie de l'aide est l'engagement de l'Etat aidé à suivre un programme de redressement budgétaire et économique » (extrait du rapport pour l'Assemblée nationale de Henri Plagnol, au nom de la commission des affaires étrangères). Cette formule amène le rapporteur de l'Assemblée nationale à parler d'un « fonds monétaire européen ».

2 février 2012 : adoption définitive du traité instituant le MES par les représentants des Etats membres de la zone euro.

Dettes, MES et collectivités locales

Claude Brochard

Le financement des investissements des collectivités territoriales apparaît aléatoire. Or il constitue un enjeu. Trois « bombes à retardement » existent. Le pire arrive. La première : la restructuration de Dexia. Entre 2001 et 2009, les pouvoirs laissèrent dériver cette banque vers un modèle invraisemblable, risqué et spéculatif, malgré sa position dans le financement des collectivités locales et sa dimension « systémique ». Le bilan est édifiant : après 6 milliards de recapitalisation manquée en 2008, 12 milliards de pertes en 2011. Ce n'est pas terminé : sa filiale Dexmia sombre. L'Etat prend 31,5 % du capital. La « déréglementation à tout crin » y est pour beaucoup. La responsabilité politique des gouvernements successifs ne peut être niée.

La deuxième : le déni constant de 19 milliards d'emprunts toxiques dans les cinq mille cinq cents collectivités et hôpitaux. L'explosion des taux d'intérêts affecte les villes et les départements. Plus le temps passe, plus l'attentisme devient dangereux : faut-il que les investissements se réduisent pour que les banques résorbent les 20 milliards que leurs activités plombent ?

POUR GÉRER SA CRISE, LE CAPITALISME TAILLE DANS LES BUDGETS PUBLICS

La troisième : le besoin de 22 milliards de crédits annuels des collectivités et hôpitaux. Les banques privées sont réticentes et se retirent du secteur. Cumulé avec la chute de Dexia, cela n'est point réparé. L'agence de financement pilotée par l'Association des maires de France est retardée. Elle ne sera opérationnelle qu'en 2013. On

quête auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 5 milliards. Il manque 7 milliards, un tiers de la demande. En juin, le gouvernement devra les trouver. Pour gérer sa crise, le capitalisme taille dans les budgets publics. Hélas, ce processus s'intègre au MES. Il est ardu de fuir la constitutionnelle libre administration des collectivités, donc les dépenses. Reste les ressources. Le Parlement gèle les aides d'Etat. Pour combien d'années ? On restreint la fiscalité (suppression de la taxe professionnelle). La question des emprunts est maintenant le troisième volet. Le deuxième semestre s'annonce noir. Comment réaliser les ultimes équipements du mandat municipal ? Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en dépend pour 45 %. Tout repli entraînera des milliers de suppressions d'emplois.

La situation est si dramatique que le pouvoir recule la date ultime de vote des budgets locaux au 15 avril. Ne restons pas prisonniers du piège entre restriction d'investissements, hausse d'impôts et de tarifs, diminution des services rendus à la population. Le président de la Cour des comptes, Didier Migaud, ancien député PS, précise : « Une réelle maîtrise de la dépense locale passe sûrement par une gestion plus rigoureuse des effectifs de la fonction publique territoriale. » En France comme ailleurs, nous ne cautionnerons pas la démarche de faire payer aux peuples les effets des « déficits » et des « dettes » dont ils ne sont pas responsables. Ce ne sont pas exclusivement des dossiers d'élus locaux. La vie quotidienne de la population en dépend. Nos comités du POI doivent s'en emparer et intervenir à bon escient. ■

Le bilan de Dexia est édifiant : après 6 milliards de recapitalisation manquée en 2008, 12 milliards de pertes en 2011. Ce n'est pas terminé : sa filiale Dexmia sombre.



Saint-Junien (Haute-Vienne)

Les salariés et leurs syndicats se mobilisent contre la fermeture de l'usine Albany

Correspondants

L'usine Albany-Cofpra, à Saint-Junien (Haute-Vienne), est arrêtée depuis le 23 février au soir. Alors que la décision de fermeture de l'établissement venait d'être annoncée aux élus des salariés réunis en comité central d'entreprise (CCE) à Sélestat, la direction a pris la fuite en ayant pris soin de faire préalablement cadenasser toutes les machines et couper l'électricité.

Stupeur, incompréhension et colère pour les cent trente-trois salariés. La nouvelle se répand tôt le lendemain matin dans la ville, mais aussi dans le département et nationalement. « Cette action planifiée n'a rien à voir avec la performance des salariés concernés. C'est une nécessité financière conduite par les perspectives actuelles et à venir du marché (...) », déclare la direction du groupe pour tenter de justifier son projet de fermeture, tout en refusant de venir à Saint-Junien comme l'exigent les salariés et leurs organisations syndicales CGT et FO. Rencontres et réunions avec le sous-préfet, avec l'inspection du travail, avec les élus locaux, etc.

“Il doit bien y avoir des moyens pour les politiques d'imposer le respect des lois et du droit au travail pour les ouvriers...”

Passés les premiers moments d'incrédulité, les salariés et leurs délégués s'organisent pour obtenir que la direction abandonne son projet de fermeture de l'établissement. « Qu'est-ce que l'on va devenir, quand on

sait que pour beaucoup d'entre nous, c'est la seule boîte dans laquelle on a travaillé, qu'on est loin de la retraite et qu'il faut en plus aller jusqu'à 62 ans pour l'avoir ? », déclare un ouvrier. « Cette solidarité de tout le monde fait chaud au cœur, mais que va-t-il se passer maintenant s'ils ne reviennent pas sur la décision de fermeture ? », demande une ouvrière. « Les patrons d'Albany sont dans l'illégalité totale. Il doit bien y avoir des moyens pour les politiques d'imposer le respect des lois et du droit au travail pour les ouvriers, sinon on n'est plus en République, c'est la dictature », lui répond un collègue. Là est la vraie question. Des responsables politiques nationaux viennent depuis quelques jours à Saint-Junien apporter leur soutien aux salariés de l'entreprise Albany, d'autres ont annoncé leur venue.

A ce jour aucun de ces responsables n'a clairement dit que c'était maintenant et pas dans deux mois qu'il fallait obtenir l'interdiction des licenciements et de tout plan de « sauvegarde » de l'emploi (PSE), et que c'était tout de suite que des mesures de réquisition et de passage de l'entreprise dans le domaine public devaient être prises si les dirigeants du groupe Albany persistaient dans leur décision de fermeture. Comme l'indiquent des élus et des militants interviewés par *Informations ouvrières*, ce conflit se déroule dans une période politique propice pour que de telles propositions soient portées en avant dès maintenant, sans attendre le mois de mai, car l'emploi de cent trente-trois salariés à Saint-Junien en dépend.

La même question se pose pour des milliers d'autres dans tout le pays. ■

Mariage entre PSA et General Motors (GM)



Photo AFP

A Sochaux, 350 à 400 emplois sont menacés, la moitié de l'équipe de nuit

Chaîne de montage de la CS5 à l'usine PSA de Sochaux.

Correspondant

“Les salariés risquent... de ne pas être à la noce ! » C'est ce qu'indique la CGT du site de Sochaux dans un tract qui cherche à répondre aux questions que les salariés se posent : « Certains salariés espèrent que la coopération avec le plus gros constructeur mondial sera source de sécurité pour l'emploi dans nos régions. Ils risquent d'être déçus. En effet, dans sa présentation de l'alliance entre PSA et GM, la direction (...) se contente de nous dire que PSA et GM feront ensemble des choses qu'ils faisaient jusqu'à présent de façon séparée. La chasse aux “doublons” est donc ouverte. Avec les conséquences sur l'emploi qu'on imagine... »

Les conséquences risquent d'être d'autant plus importantes que PSA et Opel ont des gammes de véhicules très proches, et donc de nombreuses activités similaires. » Rappelons-nous. Lorsque PSA avait annoncé

son plan de réduction de 6 800 emplois, Bruno Lemerle, le responsable CGT qu'*Informations ouvrières* avait interviewé, nous avait expliqué que, pour la première fois, les bureaux d'études étaient touchés. Depuis, de nombreux salariés des bureaux d'études extérieurs (Bex) ont déjà été licenciés.

“LES BUREAUX D'ÉTUDE MENACÉS

Le tract explique ensuite que les études sont visées : « Le premier objectif affiché de l'alliance PSA-GM est d'avoir des plates-formes communes pour le segment B (remplaçante de la C3) et pour le segment D (remplaçante de la 508). Désormais les études sur les plates-formes seront donc partagées avec GM. »

Quelles conséquences sur les sites de Vélizy et Sochaux ?

Le second objectif est d'harmoniser l'utilisation des “organes” (moteurs, boîtes de vitesse...) sur les véhicules des deux groupes.

Quelles conséquences sur les études dans ce domaine (La Garenne) et sur la production (fonderie et mécanique) ? (...) Aujourd'hui, PSA et GM indiquent que les sites de montage ne sont pas impactés par cette alliance. Jusqu'à quand ? Lorsque des véhicules seront communs à 80 %, viendra le tour de “l'optimisation” de l'outil industriel. »

Des menaces pèsent sur l'emploi. C'est ce qu'annonce la CGT du site de Sochaux : « Pour les mois à venir, la direction envisage :

— soit de supprimer la moitié de l'équipe de nuit (soit 350 à 400 emplois) ;
— soit d'arriver à la même casse des emplois par une diminution de la cadence qui serait prétexte à des suppressions de postes dans les trois horaires (doublement et nuit) du système deux.

La CGT a donné un avis défavorable à un tel projet... La CGT considère que la priorité doit être donnée à l'emploi (...) » ■

Assemblée-débat du POI à Hayange

“Ne faut-il pas à nouveau mettre à l'ordre du jour la montée de toute la Lorraine à Paris ?”

A Hayange, une vingtaine de participants se sont réunis le 1^{er} mars autour des candidats du POI aux élections législatives. Au cœur de la discussion, la question du traité européen et d'ArcelorMittal.

La discussion s'est engagée sur la campagne contre la ratification des traités européens. Jean Markun a expliqué qu'avec les nouveaux traités européens, ce serait l'institutionnalisation de l'austérité permanente. Un participant a soulevé la question : « François Hollande a donné aux députés et aux sénateurs la consigne de s'abstenir pour aboutir à un traité qui va organiser l'austérité. N'est-ce pas un coup de poignard contre les travailleurs de Mittal Florange ? Comment renverser cela ? »

« Rien n'est joué car, comme en 2005, par l'unité, on peut empêcher sa ratification », a indiqué Jean Markun.

Une délégation du POI a rencontré le député PS de Longwy, Christian Eckert, qui, en même temps qu'il a justifié son abstention concernant le traité européen MES, a dit qu'il voterait contre le deuxième traité en juin...

La discussion s'est ensuite développée sur le combat pour le maintien du site ArcelorMittal, à Florange : « Pour obtenir le redémarrage des hauts-fourneaux tout de suite, la question ne se pose-t-elle pas d'appeler à la montée de toute la Lorraine à Paris, avant les élections ? »

— Il y a déjà eu des montées à Paris à une époque où il y avait encore une dizaine d'usines sidérurgiques. Aujourd'hui on est la dernière usine, on est isolé ! Avec l'austérité, il y a le problème de la désindustrialisation : les usines automobiles sont aussi touchées, Peugeot et la Smart. Pour monter à Paris, il faut s'adresser à toute la population.

— Cela ne sert à rien de monter à Paris, il faut faire des actions ici sur place.

— Cela ne s'oppose pas à la montée sur Paris.

— Sarkozy a annoncé le redémarrage au deuxième trimestre et Mittal a répondu : on verra en fonction du marché de l'acier ! La question, c'est le redémarrage tout de suite et pas après les élections !

— Nous, on travaillait à Gandrange, on a été muté au service transport à Florange. S'il y a fermeture, on ne sera plus reclassé ! — Il faut prévoir un mouvement qui tape fort.

— Quand on a manifesté sur les retraites, on était nombreux, mais ça n'a rien changé. A Liège aussi ils ont manifesté à 40 000 et le haut-fourneau a fermé ! Il faut tout bloquer comme ils avaient fait en 1968.

— Comme ultime recours, il faudra monter à Paris. »

C'est ainsi qu'un communiqué du POI a été adopté, qui conclut : « Dans un passé pas si lointain, la Lorraine est montée à Paris. Alors aujourd'hui, la discussion doit

s'ouvrir ! Comment imposer le maintien de la sidérurgie en Lorraine ? Aucune autre question n'est plus importante que celle-là. Quel que soit le choix des uns et des autres pour les élections, on ne peut pas attendre. C'est tout de suite que la question se pose du redémarrage des hauts-fourneaux. Comment faire ? Ne faut-il pas à nouveau mettre à l'ordre du jour la montée à Paris, au gouvernement, sur la revendication de réquisition par l'Etat de Mittal à Florange, pour assurer le redémarrage des hauts-fourneaux et garantir le maintien de tous les emplois sur place ? » ■

CHIFFRE

30 000

C'est le nombre de chômeurs supplémentaires en décembre 2011 selon le ministère du Travail (29 700 précisément). Cela représente 1 % de chômeurs en plus. Toutes catégories confondues, à la fin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 4 872 900.



1 500 manifestants à Saint-Junien, le 29 février 2012.

ILS ONT DIT...

Marc Rifaud, conseiller général PCF, canton de Saint-Junien
“Il faut oser prendre des dispositions politiques radicales”

« C'est maintenant qu'il faut une loi qui interdise les licenciements, tout de suite. D'autant qu'il y a déjà eu dans le passé des majorités PS et de gauche et qu'une telle loi n'a pas été votée. Et par ailleurs, il y a de quoi se poser des questions quand on voit l'abstention des députés PS au Parlement et au Sénat sur le traité MES et les mesures d'austérité qu'annonce le nouveau traité européen. Comment peut-on dire comme certains qu'il sera renégocié après la présidentielle ? »

Je crois qu'on est en France à un moment charnière, qu'il faut changer fondamentalement de société et qu'il faut oser prendre des dispositions politiques radicales car sinon, on va continuer à casser les services publics, fermer les entreprises et supprimer les emplois. Pour ma part, c'est ce langage que j'ai tenu aux salariés d'Albany. »

Santé

Hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) (Paris XV^e)

Les personnels des urgences en grève avec leurs organisations syndicales

Laurence Fayard

Au service des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou (AP-HP) dans le XV^e arrondissement de Paris, ce sont régulièrement vingt à vingt-cinq patients hospitalisés qui dorment toutes les nuits dans des couloirs ou dans des box sur des brancards. Trop, c'est trop ! Dans ces conditions, la sécurité des patients n'est plus assurée, sans parler de leur dignité. Cela a aussi un impact sur les conditions de travail des professionnels, touchant les statuts et les diplômes.

Un comité technique d'établissement local s'est tenu le 28 février mettant en avant de prétendues « solutions provisoires », ce que les personnels et leurs organisations ont refusé. Avec leurs syndicats FO, CGT et SUD, depuis le mercredi 29 février, ils ont donc décidé la grève. Tout le mouvement et l'organisation de la grève portent sur les revendications des personnels, notamment sur l'organisation du travail et sur l'activité des lits dédiés aux urgences. Tous les lits de l'hôpital sont en fait des lits d'aval censés pouvoir accueillir des urgences. « On a des journées à cent cinquante consultations et des journées à une cen-



Photo correspondant

« Nous allons nous rendre en délégation au siège de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris le 6 mars »

taine », nous explique un jeune infirmier, syndicaliste de l'HEGP. « On a donc pointé la dégradation des conditions de travail, l'impossibilité d'accueillir des patients en toute sécurité dans le respect de la dignité. Et on demande à ce qu'il y ait un protocole d'accord écrit sur le fait de disposer dans chaque service de deux lits dédiés aux urgences. » Après la pre-

mière assemblée générale qui a décidé la grève, une première négociation a eu lieu avec la direction, qui n'a rien donné. Puis, le lendemain, une nouvelle assemblée générale a voté à la quasi-unanimité la reconduction de la grève. Une nouvelle tentative de négociation avec la direction n'a de nouveau pas abouti. « L'assemblée générale réunie le 2 mars a également décidé, en plus de la grève, un affichage auprès des usagers avec des banderoles, la poursuite de la signature d'une pétition

de l'intersyndicale et des personnels soignants, et nous allons continuer avec une alerte à la population qui sera distribuée à la sortie du métro et à l'entrée de l'hôpital », précise le militant syndicaliste.

« La pétition revient sur le fait que depuis 2008 nous revendiquons des protocoles d'organisation au sein de l'hôpital pour ces fameux lits d'aval. Nous expliquons que les urgences débordent et que rien n'est fait par la direction, que le ras-le-bol du personnel s'exprime et que nous refusons de continuer à travailler dans ces conditions tout en engageant notre responsabilité dans cette situation. Nous invitons également le corps médical à signer notre pétition. Nous allons nous rendre en délégation au siège de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris le 6 mars au matin dans le cadre de l'intersyndicale qui appelle les élus, représentants du personnel de l'AP-HP, à se réunir. Nous irons pour faire valoir nos revendications.

A partir du 5 mars, nous avons décidé la mise en place d'un piquet de grève dans le grand hall où passent tous les patients. Ce jour-là, un premier rendez-vous est également organisé entre la communauté médicale, la direction et les personnels, dans l'objectif d'établir un protocole d'accord, ce qui ne va pas être facile. Il sera suivi d'une assemblée générale l'après-midi. »

Hôpital pédiatrique Armand-Trousseau (Paris XII^e)

Les femmes du sud-est parisien devront désormais accoucher... là où elles trouveront de la place !

Entretien avec une responsable syndicale de l'hôpital

Depuis le 9 février, la maternité de niveau 2 de l'hôpital Saint-Antoine a fermé ses portes et il est annoncé que son activité sera répartie sur trois hôpitaux : Trousseau, Tenon et La Pitié... Quelles conséquences pour les personnels et les patientes ? Pour ce qui est de Tenon, les informations en notre possession indiquent la présence d'amiante dans les locaux destinés à recevoir les patientes de Saint-Antoine. Donc, pour l'instant aucun transfert n'est possible... A Trousseau, pour accueillir le surcroît d'accouchements, d'urgences et de consultations, une réorganisation de la maternité niveau 3 est en cours. Des travaux ont eu lieu et d'autres ne sont pas terminés. « Par exemple, la crèche devant accueillir l'unité Kangourou ne sera définitivement terminée que début mars. Cela entraîne actuellement des incohérences dans le travail », explique une responsable syndicale. « Les patientes de la maternité de Saint-Antoine sont arrivées le 9 février, ce qui a impliqué l'ouverture du troisième étage avec le personnel de Trousseau, donc à moyens constants, le personnel de Saint-Antoine (90 emplois) n'arrivant que le 11 février. Si des négociations ont eu lieu pour les secteurs hospitaliers de la maternité, la révision des effectifs des infirmières de bloc et des infirmières anesthésistes (IADE) a été longtemps

mise de côté. Huit postes d'IADE avaient été demandés par le chef de service, six ont été accordés par la direction et seuls quatre sont pourvus (...). Pour la lingerie et la cuisine, il n'y a pas de personnel supplémentaire. Pour les admissions, deux postes supplémentaires sont prévus mais non pourvus, ce qui entraîne pour les patientes comme pour les personnels un allongement des procédures... »

LE GOUVERNEMENT PRÉVOYAIT, DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU PACTE DE STABILITÉ, DE SUPPRIMER QUATRE MILLE POSTES AU SEIN DE L'AP-HP

En définitive, il faut faire plus de travail avec au mieux le même personnel et souvent moins. Il n'y a pas de filet de sécurité. Les effectifs ont été négociés entre les directions et 41 emplois ont été rendus. L'essentiel pour nous, c'est de garder notre activité, tous les personnels, tous les lits, tous les services de spécialités. Les services de chirurgie ORL et maxillo-faciale vont partir à Necker d'ici à la fin de l'année 2012. Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelles sur d'autres services qui devraient être transférés. Mais il est clair, qu'ils veulent petit à petit désosser cet hôpital de pédiatrie pour ne conserver à terme que la maternité qui deviendrait une « usine à bébés » comme à Port-Royal. »

Mais peut-on défendre l'hôpital public sans mettre en cause la responsabilité des élus ? A chaque délégation, MM. Delanoë et Le Guen répondent : « Nous ne pouvons rien faire, c'est le gouvernement de droite qui... » « Il faut être clairs : nous n'en serions pas là si M. Le Guen n'avait pas voté la loi Bachelot ! », nous explique notre interlocutrice. Elle a raison ! Ce sont MM. Delanoë et Le Guen qui l'ont fait adopter le 3 juillet 2009, contre l'avis unanime des syndicats, quand ils présidaient le conseil d'administration de l'AP-HP, loi qui impose le regroupement des trente-sept hôpitaux de l'AP-HP en douze « territoires de santé ».

Le but de ces regroupements ? Faire des économies. Le gouvernement prévoyait, dans le cadre de l'application du pacte de stabilité, de supprimer quatre mille postes au sein de l'AP-HP. Cette loi lui a donné les moyens d'aller plus loin, plus vite. Alors, n'est-il pas temps que les partis qui se revendiquent de la défense des travailleurs et de la démocratie exigent, dans l'unité, le retrait de la loi Bachelot et le maintien de tous les hôpitaux avec leurs personnels, leurs lits, leurs services ? C'est aussi pour mener ce combat que le POI présente à l'élection législative dans la 8^e circonscription (XII^e-XX^e arrondissements) le docteur Marie-Paule Lemonnier, médecin à l'hôpital Saint-Antoine. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITÉ DE DÉFENSE DE LA GYNÉCOLOGIE MÉDICALE (CDGM)



« Il y a dix ans, dans la nuit du 7 mars, disparaissait brutalement le Dr Dominique Malvy, gynécologue médicale. Le CDGM, dont elle a été la fondatrice en 1997 avec Claude Groussin et le Dr Gisèle Jeanmaire, tient à rappeler que, s'il y a aujourd'hui et depuis février 2003, à nouveau, des internes formé(e)s dans cette spécialité, c'est à elle qu'on le doit (...).

L'accès des femmes à cette spécialité est obéré par le refus des pouvoirs publics d'attribuer à la gynécologie médicale le nombre de nominations annuelles d'internes nécessaires au remplacement des médecins qui partent en retraite. (...) Rien ne saurait remplacer le suivi personnalisé qu'assurent les médecins spécialistes de gynécologie médicale, suivi qui a permis aux femmes, en France, de bénéficier d'indices de santé parmi les meilleurs au monde : nombre de cancers du col de l'utérus divisé par quatre en vingt ans ; taux d'hystérectomies de 6,7 %, alors qu'il est de 35 à 45 % chez nos voisins européens ; survie après un cancer du sein, l'une des meilleures d'Europe. (...) C'est pourquoi le CDGM continue et continuera (ce) combat. »

7 mars 2012 ■

Enseignement

Projet d'évaluation des enseignants

La CFDT poursuit son travail de division

En se mettant massivement en grève le 31 janvier dernier et en manifestant à 20 000 à Paris, les enseignants ont exprimé leur détermination à obtenir le retrait immédiat du projet d'évaluation du ministre Chatel qui disloque leur statut national, et l'annulation des 14 000 suppressions de postes prévues à la rentrée 2012.

UN MINISTRE QUI VEUT PASSER EN FORCE

Isolé sur son projet rejeté par la plupart des organisations syndicales, le ministre a cherché à passer en force en l'inscrivant à l'ordre du jour du comité technique ministériel (CTM) du 8 mars. Rappelons que la CFDT s'était retirée du premier appel de tous les syndicats et fédérations de l'Education nationale à la grève le 15 décembre 2011 sur la revendication de retrait du projet d'évaluation, pour entrer seule dans une concertation avec le ministre sur la mise en œuvre de l'évaluation.

Puis, au lendemain de la grève du 31 janvier, les responsables de cette organisation étaient contraints par la mobilisation d'annoncer qu'ils ne signaient pas la plate-forme d'accord de mise en place de l'évaluation des enseignants rendue publique par le ministre Luc Chatel.

En refusant aujourd'hui de voter contre le projet au CTM avec toutes les autres organisations syndicales qui ont réaffirmé leur exigence de retrait, cette organisation ne cherche-t-elle pas à aider le ministre à démanteler le statut des enseignants ?

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs le communiqué de la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (FNEC FP-FO) après la réunion des fédérations syndicales de l'Education nationale le 5 mars.

L. F. ■

INFORMATIONS SYNDICALES

COMMUNIQUÉ DE LA FNEC FP-FO

Comité technique ministériel du 8 mars
Le point après la réunion des fédérations syndicales de l'Education nationale

Une réunion des fédérations de l'Education nationale s'est tenue hier soir, 5 mars 2012, au siège de la FSU.

Il n'a pas été possible d'aboutir à un accord de toutes les fédérations pour siéger au comité technique ministériel et voter unanimement non aux projets de décret et d'arrêté du ministre sur l'évaluation des enseignants. Ce vote négatif unanime aurait permis un délai d'au moins une semaine avant la convocation d'un nouveau CTM (nouvelles règles du « dialogue social »). En effet, le SGEN-CFDT a annoncé qu'il souhaitait rentrer dans une logique d'amendement du texte gouvernemental lors du CTM. Les fédérations syndicales FNEC FP-FO, FSU, SUD Education, CGT Educ'action, UNSA, FAEN ont confirmé leur exigence de retrait du projet gouvernemental et décidé de se réunir jeudi matin, avant le CTM, pour examiner la conduite à tenir face au ministre. Dans ces conditions, la FNEC FP-FO se félicite de l'accord de la très grande majorité des fédérations syndicales pour exiger le retrait des projets ministériels.

La FNEC FP-FO constate que la CFDT poursuit son travail de division pour tenter de permettre au ministre de faire passer ses projets destructeurs du statut dans un contexte où chacun comprend que la question de l'évaluation devient la clé de voûte de la mise en œuvre de nombreux projets destructeurs des garanties statutaires, et alors que le ministre et sa DGRH (*direction générale des ressources humaines* — NDLR) ont refusé toute négociation sur ce dossier.

La FNEC FP-FO appelle tous ses syndicats et sections à tout mettre en œuvre pour multiplier les motions et prises de position adoptées en assemblée générale ou réunion du personnel avec les organisations syndicales et transmises en urgence au ministère pour exiger le retrait des projets de décret et d'arrêté.

Montreuil, le 6 mars 2012 ■

Tunisie, Egypte, les gouvernements de "transition démocratique" à la botte du FMI

TUNISIE : entretien avec Sami Tahri, secrétaire général adjoint de l'UGTT

"La politique du gouvernement ne fera qu'enfoncer notre pays"



"C'est la même politique que celle de Ben Ali"

Dès le lendemain de la révolution, la commission administrative de l'UGTT a pris position contre la poursuite de la politique de l'endettement. Or cette politique se poursuit aujourd'hui. Quelle est la position de l'UGTT ?

Cette politique de l'endettement ne fera qu'enfoncer notre pays, d'autant plus que c'est une politique sans boussole. C'est une politique d'endettement dont les deux objectifs principaux sont la consommation et le remboursement de la dette. Un pays comme le Qatar, par exemple, pose comme condition aux prêts qu'il consent le paiement d'un intérêt de 2,5 %. C'est un endettement qui, dans un contexte de crise, ne conduira qu'à assujettir notre pays encore plus et enfoncer notre économie.

Le gouvernement de la coalition dirigé par Hamadi Jebali a décidé de poursuivre la même politique de l'endettement. Quelle est votre appréciation ?

Effectivement, le gouvernement a décidé de poursuivre la politique de l'endettement, sans consulter personne et sans prendre l'avis de l'Assemblée constituante, même si cela n'aurait été que formel, dans la mesure où la coalition est majoritaire dans cette instance. Mais le plus dangereux est que cette politique d'endettement ne s'appuie sur aucun programme. La crise se prolonge et il n'y a aucun programme, aucun projet, les régions qui se sont soulevées contre l'inexistence de projets de développement souffrent toujours du même abandon, le chômage est toujours endémique, l'investissement est absent. C'est une ligne politique qui vise simplement à tenter de colmater provisoirement la crise.

Ne s'agit-il pas de la poursuite de la politique de Ben Ali ?

L'orientation libérale de ce gouvernement est conforme à la politique des gouvernements précédents. Elle encourage le secteur privé, elle encourage les investissements étrangers et locaux au détriment du secteur public. C'est une orientation politique qui ne relève d'aucun état d'âme par rapport à la question de la dette. Ce ne sont pas les intérêts du pays qui sont prioritaires pour ce gouvernement, mais ses engagements internationaux. C'est la même politique que celle établie par Ben Ali : un assujettissement absolu, une économie que le moindre soubresaut à l'échelle internationale enfonce dans la crise. Ce qui indique bien que cette politique libérale n'a pas changé.

Christine Lagarde, la directrice du Fonds monétaire international, est venue récemment en Tunisie et a demandé à rencontrer le secrétaire général de l'UGTT, Hacine Abassi. Quel fut l'objet de cette rencontre ?

Pour notre part, nous considérons que c'est une rencontre importante. Elle fut l'occasion de communiquer le point de vue de notre organisation par rapport à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, qui représentent la dictature de la politique libérale et qui se fait sur le dos de la classe ouvrière et de toute la population pauvre et opprimée. Ce fut pour nous l'occasion de dire que cette politique ne conduira le monde vers des crises graves et dangereuses, y compris dans les pays avancés, dans la mesure où ce qui guide les institutions financières internationales, c'est la recherche du profit maximum.

Effectivement, regardons ce qui se passe en Grèce aujourd'hui. La dette y atteint le chiffre de 380 milliards d'euros. Et la troïka (Fonds monétaire international, Banque centrale européenne et Union européenne) exige l'application d'un programme de restrictions, de licenciements et de privatisation encore plus draconien. L'étranglement auquel est soumis le peuple grec n'est-il pas comparable à celui qui est imposé au peuple tunisien ?

Compte tenu de l'ampleur de la crise en Europe, la politique libérale poursuivie par le gouvernement tunisien conduira rapidement notre pays à connaître le

même sort que la Grèce. D'autant plus que ce gouvernement reçoit des offres de la part des pays du Golfe qui ne peuvent que nuire à notre économie et alourdir le fardeau de la dette. Et les mesures prises dans le cadre du budget 2012 indiquent bien que ce sont les travailleurs qui paient la note (prélèvement de quatre journées de travail, augmentation des impôts, gel des salaires). Tout cela indique que le gouvernement veut faire porter le poids de la crise sur le dos des travailleurs.

"L'UGTT se positionne clairement sur la ligne de l'indépendance"

Nous avons vécu récemment les menaces brandies contre l'UGTT et les provocations qui ont consisté à s'attaquer à ses locaux et à dénoncer le droit de grève. Cette ligne politique qui vise l'objectif de remettre en question l'indépendance des organisations syndicales est à l'ordre du jour en Europe. Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

Sami Tahri : L'autorité vise toujours à dominer la société civile, à contrôler les moyens d'information.

Cette politique entamée par Caïd Essebsi et poursuivie par le gouvernement actuel cherche à aligner l'organisation syndicale sur les orientations prises par le gouvernement.

Elle doit, de son point de vue, être d'accord avec ses choix économiques libéraux. Politique libérale qui est clairement tracée dans ses déclarations comme dans le budget 2012. Pour l'UGTT, la perspective n'est en aucun cas qu'elle abandonne son indépendance, parce qu'elle poursuit les objectifs tracés par la révolution. Les organisations syndicales à l'échelle internationale doivent se dégager des différentes pressions qu'elles peuvent subir, qu'elles viennent de partis politiques ou d'ailleurs. Dans ce sens, l'UGTT se positionne clairement sur la ligne de l'indépendance de la classe ouvrière et aucun gouvernement ne lui imposera son programme et ses choix. L'acquis de la révolution est celui de l'indépendance qui doit être préservée et défendue.

ÉGYPTE : la feuille de route du gouvernement

Réduction des subventions et augmentation des taxes



11 février 2012, manifestation d'étudiants au Caire : "A bas le régime militaire !"

Correspondant

Le gouvernement et le Conseil suprême des forces armées négocient un prêt de 3,2 milliards de dollars avec le FMI, sur dix-huit mois. Une des conditions que l'Egypte doit remplir pour obtenir ce prêt est « la réduction du déficit budgétaire du pays » *Al Ahram* (29 février 2012).

Le FMI a demandé au gouvernement d'élaborer un plan de réformes économiques qui recueille le plus large soutien politique, notamment celui des Frères musulmans. Le ministre de l'Economie et des Finances, Mumtaz el-Saïd, a notamment évoqué la modification de la taxe de 10 % sur les ventes en TVA, une taxe introduite en Egypte dans le cadre d'un plan imposé par le FMI en 1991, sous Mubarak, comme premier pas vers l'instauration d'une TVA dans le pays.

Le FMI impose également que l'Egypte obtienne des prêts d'autres bailleurs de fonds étrangers pour combler son déficit, estimé à 11 milliards de dollars. Le gouvernement et les militaires demandent donc à la Banque mondiale un milliard de dollars, à l'Union européenne 660 millions de dollars, à la Banque africaine de développement 500 millions et au Fonds monétaire arabe, 500 millions. Quant aux pays du Golfe, le Premier ministre, Kamal el-Ganzouri, a déclaré que ceux-ci attendraient un accord avec le FMI avant de prêter de l'argent à l'Egypte.

Réduire les subventions et augmenter les taxes alors que la population souffre de l'augmentation galopante des prix et du chômage est une véritable gageure pour les responsables du pays, et ils le savent.

C'est cette même politique de subordination aux exigences du FMI et des institutions financières internationales qui a conduit au soulèvement révolutionnaire du 25 janvier 2011. Et depuis, les grèves des travailleurs exigeant des augmentations de salaires et des contrats de travail permanents éclatent tous les jours. De véritables soulèvements ont lieu dans les campagnes

pour obtenir des bonbonnes de gaz butane et du pain subventionnés.

Le 3 mars, à l'usine de céramique Cléopâtre, à Ain-Sokhna, dans le gouvernorat de Suez, environ quatre mille ouvriers se sont mis en grève pour exiger des augmentations de salaire, le paiement des primes et l'application du droit du travail égyptien. Le propriétaire de l'usine, un ancien membre du Parti national démocratique de Mubarak, est en fuite. Accusé de corruption, il n'a jamais été condamné.

Un accord établi précédemment, sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre, du gouvernorat et des députés de la circonscription, a été bafoué. Au deuxième jour de grève, les ouvriers ont séquestré sept consultants italiens.

Plus de deux cents travailleurs du siège de l'Autorité générale des ports de la mer Rouge, qui supervise les ports des trois gouvernorats clés de Suez, Sinaï Sud et la mer Rouge, ont entamé une grève le 29 février après avoir commencé un sit-in le 26 février. Ils exigent le départ de huit officiers de marine que le gouvernement a affectés au siège, en décembre 2011, pour « sécuriser » le port de Suez, c'est-à-dire pour empêcher les grèves et les sit-in et surveiller les mouvements des travailleurs. Ceux des ports voisins de Suez, Adabieh et Safaga se sont également mis en grève.

De véritables soulèvements ont lieu dans les campagnes pour obtenir des bonbonnes de gaz butane et du pain subventionnés.

"Au fil d'/.0, un an de révolution en Tunisie"

Un dossier de la rédaction

Un prix spécial "lecteurs d'/.0" : 10 euros.

Commande à envoyer à : Informations ouvrières, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10 (chèque à l'ordre d'Informations ouvrières).



Chronique

INTERNATIONALE

Divisions sur
"le maintien
de l'ordre"

François Forge

Les cercles dirigeants des grandes puissances, à commencer par ceux des Etats-Unis, sont divisés sur le point jusqu'où il faut aller « pour maintenir l'ordre » ; ils s'interrogent sur les conséquences d'une nouvelle déflagration au Moyen-Orient.

Les discussions en cours entre le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et Barack Obama, ont à nouveau révélé ces problèmes, certes dans les termes calculés de la diplomatie : l'un parlant du droit imprescriptible de l'Etat d'Israël à se défendre ; l'autre de la nécessité de laisser du temps à la diplomatie.

Ainsi, Barack Obama apparaît comme l'homme de la paix et de la raison. Qu'en est-il en réalité ? On notera que dans les discours et interviews d'Obama ces derniers jours, s'il est beaucoup question de l'Iran et de la Syrie, la Palestine a disparu.

Le sort du peuple palestinien, qui concentre l'oppression la plus flagrante et le déni de tout droit national, est « hors sujet ». C'est dire que la situation, les droits, les aspirations des peuples ne comptent pas et peuvent être bafoués à loisir. Tout devient alors une question de « timing », d'opportunité. Pour Obama, une agression contre l'Iran aujourd'hui ne serait pas un acte de guerre criminel mais une « diversion », au moment, précise le président des Etats-Unis, où « la Syrie est dans les cordes ». Il ajoute : « Ma politique, c'est d'interdire à l'Iran d'avoir l'arme nucléaire. Comme je l'ai maintes fois répété, je n'hésiterai pas à utiliser la force si les intérêts des Etats-Unis sont en jeu. Je ne bluffe pas. »

Passons sur le cynisme de la puissance disposant du plus terrible arsenal nucléaire — et la seule à l'avoir utilisé contre des populations civiles — qui s'arroge le droit de décider qui peut ou non détenir l'arme nucléaire. La question — souvenons-nous des « armes de destruction massive en Irak » — n'est en définitive pas de savoir si l'Iran, à un moment, disposera de l'arme nucléaire ou non, c'est de savoir à quel moment il faudra considérer qu'elle en dispose pour justifier une agression qui ne serait plus une « diversion » mais qui correspondrait à la « défense des intérêts des Etats-Unis ».

La paix est inséparable du droit des peuples, du respect de la souveraineté des nations.

L'événement



Madrid, mercredi 29 février : manifestation contre les coupes budgétaires.

Photo DR

Espagne : une exigence unanime contre la réforme du Code du travail "Grève générale jusqu'au retrait"

Andreu Camps

Depuis le 19 février, date à laquelle, à l'appel de l'UGT et des Commissions ouvrières, un million et demi de travailleurs ont manifesté dans cinquante-sept villes d'Espagne contre la nouvelle réforme du Code du travail, pas un jour ne passe sans que de nouvelles manifestations, des grèves se succèdent dans tout le pays. Ainsi, le 29 février, des centaines de milliers de travailleurs ont à nouveau manifesté, utilisant la journée européenne de ladite Confédération européenne des syndicats (CES), en dépit de son caractère de diversion concentré par le mot d'ordre « Pour l'emploi et la justice sociale », donc sans aucune revendication. Le même jour, les travailleurs de la fonction publique de la région Castille-La Manche se sont mis en grève contre les coupes budgétaires régionales. Les étudiants se sont mis en grève dans tout le pays et ont également manifesté contre les coupes budgétaires à l'appel du syndicat étudiant, avec le soutien des fédérations de l'enseignement des centrales ouvrières. Des dizaines de milliers de manifestants ont défilé à Madrid, Valence et Barcelone en particulier. Le gouvernement vient en effet d'annoncer une réduction de trois milliards d'euros du budget de l'enseignement supérieur.

Le nouveau chef de gouvernement, Mariano Rajoy, est allé à Bruxelles, au sommet européen qui a entériné le nou-

veau traité TSCG, pour quémander un allongement des délais pour la réduction du déficit.

En effet, l'objectif imposé par l'Union européenne est de le réduire cette année de 8,51 % à 4,4 %. Autrement dit, d'effectuer une coupe de quarante-quatre milliards dans le budget. « Intenable ! », disent la plupart des dirigeants du Parti populaire au pouvoir, notamment les responsables des gouvernements régionaux, qui s'adressent à Rajoy, le Premier ministre, pour lui demander de l'aide, en disant que les caisses sont vides et qu'ils craignent une explosion incontrôlable.

ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME

Mais l'Union européenne a été claire : aucun allongement. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a exigé que les budgets soient contrôlés au préalable par l'Union européenne. Il faut savoir que le budget de cette année n'a pas encore été adopté, et que Rajoy prétend le présenter au Parlement le 30 mars. Il a déclaré qu'il essaierait de faire en sorte que le budget respecte le plan d'austérité imposé par Bruxelles. Comment va-t-il faire ?

La jonction dans tout le pays entre la masse des travailleurs et la jeunesse étudiante et/ou au chômage (49 % des moins de 25 ans, selon les derniers chiffres, et 23,3 % de toute la population active) risque de se faire. En effet, des dizaines de milliers de jeunes ont participé aux manifestations du 19 février. Lors de la grève du 29 février à l'université, les étudiants scandaient égale-

ment : « Non à la réforme du Code du travail. »

LA RESPONSABILITÉ
DE TOXO ET MENDEZ

Les secrétaires généraux des CCOO et de l'UGT, Toxo et Mendez, ont déclaré, le 29 février, que la mobilisation allait se poursuivre, mais pour forcer le gouvernement à rectifier quelques aspects de la réforme. Tel est aussi la position du nouveau secrétaire général du PSOE, Alfredo Pérez Rubalcaba, qui s'appête à présenter des amendements lorsque le décret-loi sera présenté au Parlement, le 9 mars. Mais Toxo et Mendez ont été obligés de convoquer de nouvelles manifestations le 11 mars. Dans toutes les instances syndicales et dans de nombreux établissements, les réunions et les assemblées se prononcent clairement : il faut la grève générale, mais pour le retrait de la réforme, et jusqu'à la victoire. Tout le monde a en mémoire la journée de grève du 29 septembre 2010, qui est restée sans suite, et qui a ensuite abouti à la signature du pacte social contre les retraites le 2 février 2011. Les motions adoptées disent : « Il faut une grève générale pour gagner, pour le retrait de la réforme, pas pour sa négociation. » « Il faut retirer la signature du pacte social du 2 février 2011 et du pacte de gel des salaires du 20 janvier 2012 ». Des propositions commencent à affluer pour que la grève soit convoquée le 29 mars, à la veille de la discussion au Parlement du nouveau budget qui doit intégrer le nouveau plan d'austérité. Nous y reviendrons. ■

**"Il faut
retirer la
signature
du pacte
social du
2 février
2011 et
du pacte
de gel
des salaires
du 20 jan-
vier 2012"**

Inde

IRLANDE

Le gouvernement contraint au référendum

Jean-Pierre Barrois

Echaudées par les votes non aux référendums de 2001 sur le traité de Nice puis de 2008 sur le traité de Lisbonne, les autorités irlandaises auront tout tenté pour éviter un référendum visant à entériner la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) que le Premier ministre, Enda Kenny, a signé le 2 mars. Cependant, contraint par la Constitution, le Premier ministre a été obligé d'annoncer que c'est dans dix à douze semaines que les quatre millions et demi d'électeurs de la République d'Irlande seront amenés à se prononcer. S'il y a une chose qui fait l'unanimité à Dublin, c'est bien la conscience de l'importance des enjeux, qu'ils soient nationaux ou internationaux, d'autant que, selon la presse, il aurait été décidé que cette fois, en cas de vote non, il n'y aurait pas de nouveau vote, contrairement à ce qui s'est passé précédemment. Gerry Adams, leader du parti républicain Sinn Fein — auquel les sondages attribuent un record historique de 25 % de soutien parmi les électeurs — a immédiatement appelé à voter non à ce traité qu'« *condamne le peuple irlandais à l'austérité* ».

IRLANDE : ILS ONT DIT NON !

6 739 SOUVENIRS reçus en un an

INFORMATIONS OUVRIÈRES

REVUE MENSUELLE DE LA CLASSE DES CLASSES

RÉUNIS EN CONGRÈS À PARIS, 278 DÉLÉGUÉS MANDATÉS PAR 10 071 TRAVAILLEURS DE TOUTES TENDANCES ONT FONDÉ LE **PARTI OUVRIER INDEPENDANT**

POUR LE SOCIALISME, LA RÉPUBLIQUE ET LA DÉMOCRATIE

pages 3-4-5-6

pour recevoir votre nouveau journal durant tout l'été : abonnez-vous ! Maintenant ! 10 numéros : 10 euros

Le 13 juin 2008, le peuple irlandais, consulté par référendum, avait dit non au traité de Lisbonne. Informations ouvrières, qui rendait compte du congrès de fondation du POI, en faisait sa une.

Ces propos ont immédiatement été repris et précisés par l'un des représentants du Sinn Fein au Parlement de la République, Pdraig Mac Lochlainn, qui a appelé à tout faire pour barrer la route au TSCG qui vise à inscrire définitivement l'austérité au cœur de la Constitution irlandaise. Dans l'éditorial de la livraison de mars de *Shop-floor*, le mensuel du syndicat Mandate, John Douglas, secrétaire général du syndicat, dessine les contours de la situation sociale dans laquelle va se tenir le référendum : « *La politique économique et sociale de l'Irlande est désormais, de fait, aux mains de la troïka dont les mesures d'austérité fiscale ont semé le chaos dans notre économie et nos infrastructures sociales, et nous ont fait reculer de dix années, avec un chômage massif, une montagne de dettes pour la nation et chaque Irlandais et une émigration massive.* »

Le Premier ministre, qui a commencé la campagne pour le oui au compte de la troïka, des banques et des milieux d'affaires, est bien conscient, comme chacun de ses mandants, qu'un non irlandais déclencherait un véritable tsunami en Irlande, mais également à l'échelle internationale, en constituant un point d'appui pour les travailleurs de toute l'Europe dans leur combat contre les conséquences de la dictature de la dette. C'est également ce combat qui amène les travailleurs irlandais des six comtés occupés par la couronne britannique — Irlande dite du Nord — à préparer activement avec leurs syndicats la manifestation prévue le 28 mars prochain pour la défense des retraites. C'est ainsi que, de part et d'autre de la frontière, se soude l'unité de la classe ouvrière irlandaise contre la politique imposée par la troïka et les gouvernements à son service.



Cent millions de travailleurs en grève le 28 février

Ahmedabad, la principale ville de l'état du Gujarat, au nord-ouest de l'Inde, compte près de 6 millions d'habitants, c'est la sixième ville de l'Inde. Ce 28 février, la "Manchester de l'Inde" a vu défiler des dizaines de milliers d'ouvrières du textile, organisées dans la grève avec leurs syndicats.

François Forgeue

Quand il est question de l'Inde dans les médias, c'est fréquemment pour affirmer que ce pays — le plus peuplé du monde avec la Chine et qui compte environ un milliard trois cents millions d'habitants — connaît un fantastique développement et que ce « géant émergent » est avec la Chine l'un des pays qui « *sauveront l'économie mondiale* ». Lorsqu'on nuance ce tableau en reconnaissant l'immense pauvreté qui pèse sur l'Inde, c'est pour en parler en terme de « multitude » habituée à la misère et qui ne pourrait en être tirée que par une encore plus grande « ouverture » du pays à la mondialisation...

Mais ce 28 février, une grève nationale de vingt-quatre heures a réuni à l'échelle nationale plus de cent millions de travailleurs. Une masse immense, en effet, ni éparpillée ni résignée, rassemblée à l'appel de ses organisations syndicales dans un mouvement affirmant la force de la classe ouvrière indienne et son refus des conséquences meurtrières, pour elle comme pour les travailleurs du monde, de la crise généralisée du système capitaliste.

Le mouvement syndical indien est extrêmement divisé, comme conséquence de la mainmise des différents partis politiques sur les organisations syndicales. Pour la première fois depuis 1946, c'est l'ensemble des onze confédérations syndicales qui ont appelé à la grève : celles qui sont liées aux deux partis issus de la crise du stalinisme en Inde, mais aussi la Confédération syndicale qui est liée au parti historique de la bourgeoisie indienne, le Parti du Congrès, aujourd'hui au gouvernement.

La grève a été appelée par les directions des organisations syndicales pour protester contre la politique économique du gouvernement. Les principales revendications étaient liées à la lutte contre la hausse des prix combinée à l'exigence d'un salaire minimum mensuel de 180 euros (alors

qu'aujourd'hui, nombre de salariés ne perçoivent que 50 euros), au rejet des privatisations et de la remise en cause du système des retraites. Une autre revendication importante était le respect des lois du travail pour tous les salariés, alors qu'une large majorité des travailleurs en Inde, classés dans le secteur dit informel (inorganisé), ne bénéficient donc que de contrats de travail limités et d'aucune protection sociale.

Il est significatif que nombre de travailleurs de ces secteurs (notamment dans les mines et dans la construction) aient participé à la grève. Celle-ci a également été fortement suivie dans le secteur public, dans l'automobile, les banques, les compagnies d'assurance et les transports.

Malgré l'immensité du pays et les différences considérables d'une région à une autre, la grève a véritablement été une grève nationale, affectant — même si c'est à des niveaux divers — tous les Etats de l'Inde, les plus ruraux et les plus misérables comme les grands centres industriels.

La grève générale du 28 février répond à une situation de plus en plus critique pour les masses ouvrières et paysannes. En 2011, on a relevé quinze mille cas de suicides de paysans ne pouvant payer leurs dettes. L'inflation tourne autour de 10 % annuels depuis plusieurs années alors que les salaires sont bloqués. Contrairement aux proclamations du gouvernement

selon lesquelles l'économie indienne ne serait pas affectée par la crise mondiale, on assiste à un recul de la production dans les secteurs essentiels et à un effondrement des exportations.

Par tous les moyens, pour maintenir la « compétitivité », le gouvernement et le patronat, accédant aux exigences de l'impérialisme, cherchent à faire baisser encore le « coût du travail ».

Il y a à quelques mois, des élections générales avaient lieu en Inde. Les partis se réclamant de la « gauche », notamment les deux Partis communistes, ont subi un sévère revers électoral. Ils avaient, pendant des années, soutenu par leurs votes le gouvernement du Parti du Congrès et, dans les Etats où ils contrôlaient le gouvernement local (comme au Bengale-Occidental), pratiqué la même politique de libéralisation que celle qu'ils dénonçaient ailleurs.

Massivement, les travailleurs se sont rassemblés à l'appel d'organisations syndicales dont certaines des plus importantes sont liées à ces partis.

La grève générale du 28 février, dont le gouvernement a dû reconnaître l'impact, montre la volonté d'unité de la classe ouvrière de toute l'Inde. Cette grève générale met aussi au premier plan la question d'une politique correspondant aux exigences manifestées avec force dans cette grève.

Malgré l'immensité du pays et les différences considérables d'une région à une autre, la grève a véritablement été une grève nationale, affectant — même si c'est à des niveaux divers — tous les Etats de l'Inde, les plus ruraux et les plus misérables comme les grands centres industriels.



Photos AFP

Il y a trente ans

1982 : l'amorce du tournant de la rigueur de François Mitterrand et Jacques Delors

Repères

- **1957-1960** : traité de Rome. Mise en place du marché commun par ses six pays fondateurs.
- **1972** : premier élargissement de la Communauté économique européenne (CEE), notamment à la Grande-Bretagne.
- **1985** : nomination de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne.
- **1986** : acte unique européen. Élargissement à douze pays.
- **1992** : traité de Maastricht.
- **29 mai et 1^{er} juin 2005** : rejet par référendum, en France et aux Pays-Bas, du projet de Constitution européenne.
- **4 février 2008** : Sarkozy en impose le texte, sous la forme du traité de Lisbonne, par un vote du Congrès (Assemblée nationale et Sénat). La majorité requise des trois cinquièmes est obtenue grâce au vote de parlementaires PS (32 pour, 143 abstentions).

Par François Péricard

Crise, dette publique, austérité, monnaie unique, avenir de l'Europe, rigueur... Avec ces termes, médias, hommes et femmes politiques, « analystes » et chroniqueurs, tous martèlent chaque jour leur volonté de porter les coups les plus violents contre les travailleurs et l'immense majorité de la population. Comment ne pas rappeler que c'est exactement sur ces mêmes thèmes, exactement avec les mêmes mots, qu'il y a trente ans, le gouvernement Mitterrand-Delors lança une vague de mesures antisociales aussi brutales que le permettait la situation à ce moment ?

Le 10 mai 1981, François Mitterrand avait été élu président de la République. Il avait immédiatement mis en place un gouvernement d'union de la gauche, dirigé par Pierre Mauroy (PS), où siégeaient quatre ministres du Parti communiste français (PCF). Le ministère très important de l'Économie et des Finances était attribué à Jacques Delors. Rallié depuis peu au PS, Jacques Delors était de tradition démocrate chrétienne, partisan acharné de l'association capital-travail, du corporatisme, de l'intégration-destruction des organisations syndicales ouvrières. Il avait été le conseiller de plusieurs dirigeants gaullistes de la Ve République, dont Chaban-Delmas quand celui-ci avait été Premier ministre.

Il avait un jour dénoncé publiquement — la formule ne s'invente pas — « *les rives sulfureuses de la lutte des classes* ». Mitterrand n'avait pas été élu sur un programme de bouleversement social, mais si la grande majorité des travailleurs avait fait bloc, pour la première fois sous la Ve République, sur le nom du candidat de la gauche unie, c'est qu'elle y voyait un espoir de vie meilleure et plus juste, d'une amélioration des conditions de vie de tous, des mesures de progrès. Le gouvernement prend rapidement, en effet, plusieurs décisions allant dans ce sens : une forte augmentation du Smic, l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, une semaine supplémentaire de congés payés, la semaine de 39 heures. Mais juste un an après, le 20 mai 1982, le gouvernement annonce brusquement le retournement complet de sa politique et qu'il faudra que « *chacun renonce à une partie de ses droits*. » Il affirme que la rigueur s'impose. C'est Jacques Delors qui est le principal instigateur de ce coup de barre à droite violent, sous les acclamations des milieux patronaux et des marchés financiers.

De quelles mesures s'agit-il ? D'abord, du blocage généralisé des salaires, annoncé pour une période de quatre mois, mais qui en durera dix-huit. Ce sont aussi plusieurs restrictions dans les droits de protection sociale : en matière de retraite (par l'arrêt de leur indexation sur les salaires) ; de santé (avec le blocage des indemnités journalières), les premiers déremboursements de médicaments, l'instauration d'un forfait hospitalier à la charge du patient, qui sera augmenté par la suite de gouvernement en gouvernement...

Tout aussi grave, surtout pour l'avenir, le cadre de l'échelle mobile des salaires (l'indexation, même formelle, des salaires sur les prix) est disloqué. C'était une revendication ouvrière essentielle et elle était devenue un acquis. Elle fonctionnait en fait depuis 1950 et garantissait aux travailleurs et à leurs familles une certaine régularité de leur rémunération et de leur niveau de vie. La suppression de l'échelle mobile des salaires permet au patronat — qui la réclamait à cor et à cri — de faire baisser de façon importante la part des salaires dans la valeur ajoutée de leurs entreprises, de 12 à 15-18 points selon les branches ou les corporations, dans les dix années suivantes. Passe aussi à la trappe la loi du 11 février 1950. S'appuyant sur le rapport de force réel entre les classes, sur les puissantes mobilisations ouvrières qui avaient marqué et suivi la Libération, cette loi avait jusqu'alors permis aux organisations syndicales ouvrières, indépendantes, de négocier au mieux les intérêts des salariés.



Le premier gouvernement Mitterrand, en 1981.

Tout au long de cette période, François Mitterrand, le Premier ministre Mauroy et son gouvernement — Jacques Delors à la pointe de l'offensive — martèlent le caractère irréversible de l'intégration européenne et l'obligation en découlant de se plier aux « directives », en fait aux injonctions de Bruxelles. Pour rapprocher les formules de celles utilisées actuellement, on retiendra par exemple cette apostrophe de Delors dans *Le Figaro* daté du 27 avril 1982 : « *Les exigences de la construction européenne interdisent à notre pays de se laisser aller dans la facilité budgétaire qui deviendrait vite de l'irresponsabilité.* »

ÉCLAIRAGE

Les applaudissements de la finance internationale

« Pour graduelle qu'elle soit, la décélération des salaires à partir de 1983 n'en apparaît pas moins considérable, les taux de progression ayant été divisés par quatre depuis 1981. Parmi les facteurs explicatifs de ce mouvement, les effets de la désinflation et la pression du chômage dominant ; mais ils ont été amplifiés par la changement d'orientation de la politique des revenus depuis 1983 et par une plus grande flexibilité dans les conditions d'emploi des jeunes, avec la multiplication des systèmes dérogatoires au Smic. Au total, si on combine l'évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre et celle des prix, l'ampleur de la modification apparaît l'une des plus marquée parmi les principaux pays de l'OCDE. »

Source : documents OCDE, étude France, janvier 1987

Comment agissait alors l'Europe ? Elle menaçait la France d'une sortie du Système monétaire européen (SME) qui contrôlait et organisait alors les grands mouvements de capitaux et les flux financiers en Europe. Sous cette pression en forme de diktat, elle exigeait du gouvernement français le plan de rigueur dont nous avons rappelé les principaux éléments. Il fallait réduire de la façon la plus drastique possible les dépenses publiques, restreindre le déficit public, particulièrement celui lié aux dépenses sociales de l'État, juguler l'inflation. Le pays ne devait plus pouvoir être maître de ses politiques économique, financière et budgétaire.

Tels sont les faits, incontournables. Nous ne lançons pas ici d'anathème, mais il est nécessaire de les rappeler tant ils ont constitué, il y a trente ans, une étape. Il s'agissait en effet d'un ensemble de mesures de régression sociale qui, particulièrement dans deux domaines absolument essentiels pour les travailleurs — leur salaire et donc leur niveau de vie, d'une part, leur protection sociale de l'autre — vont se révéler le point de départ et même le socle d'une politique permanente de remise en cause d'acquis considérables de la classe ouvrière, qu'aucun gouvernement de la Ve République n'avait pu attaquer auparavant.

Pour ses bons et loyaux services, Jacques Delors fut bombardé peu après président de la Commission de Bruxelles par Mitterrand, Margaret Thatcher et Helmut Kohl. S'appuyant sur ce qu'il avait réalisé en France avec un gouvernement de gauche, il a mis en place, pendant dix années, les rouages de l'intégration des anciennes grandes puissances européennes dans le cadre de la mondialisation, et leur soumission totale aux lois de la finance internationale. Il est ainsi le principal maître d'œuvre du traité de Maastricht que les dirigeants européens imposèrent en 1992 aux nations et aux peuples d'Europe. ■

Cinéma

Deux films de glace et de feu

Millenium, les hommes qui n'aimaient pas les femmes

Un film de David Fincher



S'inscrivant dans ces genres très fréquentés et... codés — policier, espionnage —, chacun des deux films est pourtant très personnel. Après le Danois Oplev en 2009, Fincher adapte le premier volet de la trilogie du sué-

dois Stieg Larsson, immense succès de librairie. C'est assez fidèle au roman, jusque dans les décors hivernaux (bien suédois), mais c'est surtout fidèle aux thèmes et au style de Fincher, de *Seven* à *The Social Network*, en passant par *Zodiac*. On retrouve cette plongée répulsive et fascinante dans l'horreur (et, ici, dans une riche famille d'industriels). Mais, là encore, ce que privilégie le cinéaste, c'est l'abstraction qui domine l'enquête. Elle trace des lignes et réseaux joignant les éléments d'un terrifiant puzzle que parcourent des personnages fortement incarnés par des acteurs au sommet (Daniel Craig et la révélation Rooney Mara), selon un montage d'une confondante efficacité, stupéfiant exercice de construction narrative.

La Taupe

Un film de Tomas Alfredson



Cette froideur du regard et cette virtuosité dans la construction, on la retrouve dans le film d'Alfredson. Encore un Suédois, mais ici pour un film anglais, très « so British » même, adapté lui aussi d'un roman, cette fois de John Le

Carré. Ce dernier est un maître ès intrigues complexes et inextricables, et le film ne fait rien, volontairement, pour nous faciliter la tâche. Une « taupe » est parmi les dirigeants du M16, les services secrets britanniques. Un agent précédemment démissionné (excellent Gary Oldman), le célèbre Georges Smiley, est chargé de l'enquête. Celle-ci n'est pas finalement l'élément le plus important. Il s'agit d'étudier un univers déshumanisé, une machine aux aspects parfois vétustes, dans des années soixante-dix remarquablement récréées. Les cadrages rigoureux et implacables, souvent en longue focale, saisissent des morts en sursis manipulés par un scénario qui les dépasse. Mais ces fantômes ont pourtant un corps et se meuvent parmi des objets et dans des lieux dont Alfredson rend sensible la matérialité.

Ici comme là, la chaleur humaine se fraie difficilement un étroit territoire dans des univers glacés.

Deux grands films.

A. V. ■

- 5%

Votre librairie
La SELIO

87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris
(M° Château-d'Eau)
Tél.-Fax : 01 42 46 09 53
e-mail : selio4@wanadoo.fr